

LE LIEN

le journal des Villemerois et Villemerois



121

ÉDITO

Chères Villemerois, chers Villemerois,
Voilà l'été s'achève laissant place à l'automne riche en couleurs et en paysages plus beaux les uns que les autres. Après une pause estivale, tout le monde s'est remis au travail.

Cette fin d'été a été sublimée par la soirée *concerts* sur le parvis et dans notre église, avec un plateau d'artistes merveilleux, et merci, vous avez été nombreux à apprécier ce moment magique.

Mais d'autres choses, vous attendent, comme le loto du CSLV, la soirée beaujolais, le repas des aînés et tout ce que vous propose nos nombreuses associations qui ont repris du service dès le début septembre et qui ne manquent pas d'idées pour vous faire plaisir et vous faire bouger.

Cet été s'est aussi paré de blanc, ayant eu huit mariages et deux parrainages civils au sein de notre commune. Félicitations aux jeunes mariés et jeunes enfants.

Pour la commission travaux, dont je fais partie, le travail n'a pas vraiment arrêté. Les parkings de l'église ont été achevés. Le projet de Rebours s'affine... La route du Château à Rebours a subi des petites réparations.

Et bientôt la préparation des relevés de compteur d'eau, effectuée par nos agents techniques, Richard Rossi et Frédéric

Billey, courant novembre. Réservez leur le meilleur accueil, afin que ce travail soit des plus agréable.

Puis, tout le conseil municipal travaillera à la préparation du prochain budget et sur les travaux à venir dans notre commune et repartira solliciter des subventions auprès des organismes et institutions de l'État.

Comme vous le savez, je suis aussi Rédactrice en chef et Graphiste du *Lien*, cela fait maintenant plus de 12 ans que j'ai plaisir à réaliser chaque numéro avec toute l'équipe de la commission culture mais aussi avec VOUS, c'est VOTRE journal, nous sommes à votre écoute pour le faire évoluer, l'enrichir et pour de nouveaux articles...

Depuis peu, M. Le Maire m'a confié la délégation aux Ressources humaines et relations internes, fonction que je vais remplir avec passion en partenariat avec toute l'équipe.

Un automne qui s'annonce riche en rencontres et en événements que j'aurai plaisir à passer à vos côtés. On se retrouve au loto, la soirée beaujolais, le repas des aînés et bien sûr aux prochains vœux du Maire.

Je vous souhaite de bien profiter de cette merveilleuse saison.

Martine Saintemarie



SOMMAIRE

Infos mairie.....	p. 2
État civil	p. 2
Numéros utiles	p. 2
Points forts des conseils municipaux	p. 3-4
Relève des compteurs d'eau	p. 4
Commémoration 11 novembre	p. 5
Rue du Château	p. 5
Passage à 30km/h	p. 5
Parc de Rebours	p. 5
Repas des Aînés	p. 6
Concours fleurissement	p. 6
Concours Illuminations annulé.....	p. 7
Parkings	p. 7

Concert + concert	p. 8 et 9
Le déjeuner du Soleil d'Or	p. 10
Agenda des manifestations	p. 10
Nouvelles du sélectionneur national	p. 10
Avenir économique de villemer et la CC	p. 11
Déchets chimiques... ..	p. 12
Des projets ruraux importants... ..	p. 12
Quizz écolo	p. 13
Coup de projecteur sur... ..	p. 13
Section Pétanque.....	p. 14
Soirée Beaujolais nouveau	p. 14
Couleur jardin	p. 14
Les Ateliers de Julie.....	p. 14
Agenda EDH	p. 15
Loto CSLV	p. 16

MAIRIE

12, avenue du Général De Gaulle 77250 Villemer

Tél. 01 64 24 92 99 (*heures ouverture mairie*)

Courriel : secretariat.villemer@gmail.com

Internet : www.villemer.fr

 www.facebook.com/Ville-de-Villemer-102701131483116

OUVERTURE DU SECRÉTARIAT

Lundi et mercredi de 14h à 16h30

Vendredi de 14h à 17h

Samedi de 10h à 11h30

Agents administratifs : Nathalie CAGNION et Hayat OUBOUMAROUAN

Agents techniques : Richard ROSSI et Frédéric BILLEY

CONSEIL MUNICIPAL

Sur rendez-vous auprès de la secrétaire de mairie.

Franck BEAUFRETON Maire,

Vice-président CCMSL Délégué à la culture

Geoffrey DESPLATS 1^{er} Adjoint

Chargé de l'urbanisme et de l'environnement

Marc VITRY 2^e Adjoint

Chargé des travaux et des réseaux

Christian BERTAUX 3^e Adjoint,

Chargé des finances, culture et vie associative

Freddy BODIN

Délégué aux budgets

Martine SAINTEMARIE

Déléguée aux ressources humaines et relations internes

Gwladys MARTIN

Déléguée à la communication et relations extérieures

Catherine ANSELME, Gilles BENEY, Florence BODIN,

Éric DESHAYES, Xavier HENRY, Daniel HERMANS et Franck PÉTOT

ÉTAT CIVIL

AU REVOIR À :

Denise CROIZET, le 7 juillet 2022

Patrick FROT, le 26 juillet 2022

FÉLICITATIONS À :

Anne FEBVRE et Loïc CHARLES, le 18 juin 2022

Justine PAGE et Bastien ASTORRI, le 18 juin 2022

Rana ISTAMBOULY et Jean-Charles FROT, le 26 août 2022

Mélanie PETITOT et Marc SAUSSIÉ, le 3 septembre 2022

Brigitte BERTHY et Brice TÊTU, le 10 septembre 2022

Agathe FAUCHER et Morgan PORREDON, le 1^{er} octobre 2022

BIENVENUE À :

Alba SALGUEIRO, le 29 juin 2022

Marius BESTMAN, le 2 août 2022

Maëlo AILLET BARKI, le 5 août 2022

NUMÉROS UTILES

NUMÉROS D'URGENCE

Police Secours : 17 - Pompiers : 18 - Samu : 15

Appel Urgence France : 911

Appel Urgence Européen : 112

Urgence pour personnes sourdes et malentendantes : 114

Allô escroquerie : 0811 020 217

Anti-poison : 01 40 05 48 48

Commissariat de Moret/Loing : 01 64 70 56 36

Croix rouge écoute : 0800 858 858

Drogue info service : 0800 231 313

Enfance maltraitée : 0800 054 141 ou 119

Fil santé jeunes : 0800 235 236

Hôpital de Fontainebleau : 01 60 74 10 10

Hôpital de Montereau : 01 64 31 64 31

Hôpital de Nemours : 01 64 45 19 00

Permanence Soins Dentaires : 01 64 79 75 29

Samu Social : 0800 306 306 ou 115

Sida info service : 0800 840 800

Sos Médecins : 3624 - 0820 077 505

Sos viol : 0800 059 595

Urgence dentaire : 0892 231 128

Violence conjugale : 3919

SIRP : 06 73 52 67 30 (de 9h à 12h et de 13h à 17h sauf mercredi)

sirp77250@orange.fr

Service Garderie : cantine.sirp@gmail.com

École Villemer : 01 64 24 93 65 - ce.0770699s@ac-creteil.fr

École Treuzy-Levelay : 01 64 29 03 23

ce.0770778c@ac-creteil.fr

École Nonville : 06 74 95 42 13 - ce.0770771v@ac-creteil.fr

Communauté de Commune Moret Seine&Loing :

01 60 70 70 20

EDF : 09 78 32 77 09 ou 3004 - edf.fr

Espace des Habitants : 01 64 32 81 83

espacedeshabitants@ccmsl.com

Poste de Villecerf : 01 64 24 93 13

Préfecture Melun : 01 64 71 77 77

Salle polyvalente : 01 64 24 95 23

SIDASS MSL : 01 64 70 58 40

SMICTOM : 0 800 133 895

Sous-préfecture Fontainebleau : 01 60 74 66 77

Trésor Public : 01 64 32 01 03

10 rue Étienne Thibaut 77130 Montereau-Fault-Yonne

L'an deux mille vingt-deux, le 1^{er} juillet, à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de monsieur Franck Beaufreton, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14, présents : 13, votants : 14.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Beaufreton, Maire. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. M. Freddy Bodin est nommé par l'assemblée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire appelle aux éventuelles observations relatives à la rédaction du compte-rendu du 13 mai 2022. Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité (12 votants).

Avant de débiter la séance, monsieur le Maire demande que soient ajoutés à l'ordre du jour les points suivants :

- Décision Modificative de crédits (DMC) n°1 Villemer.
- Généralisation de la publication sur internet des actes de la commune.
- Décision Modificative de Crédits (DMC) n°1 Eau Villemer.
- SDESM - Convention-Cadre pour les services SIG

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

CONVENTION D'APPLICATION DU COÛT DE SCOLARITÉ EN MATIÈRE DE DÉROGATIONS SCOLAIRES DE LA VILLE DE SAINT-PIERRE-LÈS-NEMOURS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'en cas de dérogation scolaire accordée pour une scolarisation dans la commune de Saint-Pierre-lès-Nemours, une convention d'application du coût de la scolarité doit être signée.

Ce coût s'élève à 1 389€/enfant en maternelle et à 673€/enfant en primaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, AUTORISE le maire à signer la convention d'application du coût de scolarité de la ville de Saint-Pierre-lès-Nemours.

EAU : ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2021

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexe V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal,

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2021
- DÉCIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- DÉCIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr

- DÉCIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE : AUTORISATION À LA SOCIÉTÉ INEO DE CRÉER DES ADRESSES INEXISTANTES

Il est nécessaire de créer des adresses inexistantes à date (tel que le château d'eau).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, la création

de ces adresses inexistantes dès que nécessaire.

PRÊTS INVESTISSEMENTS 2022 : CHOIX DE L'ORGANISME BANCAIRE

Monsieur le Maire rappelle que lors de l'approbation du budget primitif 2022 de la commune, le conseil municipal avait inscrit en recette d'investissement à l'article 1641, un crédit de 309 200€, au titre d'un emprunt de financement des opérations d'investissement.

Une consultation a été lancée auprès des principaux organismes prêteurs, à savoir la Caisse d'Épargne et le Crédit Agricole.

La situation actuelle, tant internationale que nationale, touchée par la guerre en Ukraine et une inflation « galopante », se répercute sur les taux des prêts bancaires.

A ce jour, les propositions sont limitées au taux d'usure, fixé à 1,76%.

Il est vraisemblable qu'à compter du 1^{er} juillet, les taux pratiqués s'afficheront entre 2,50 et 3%, voire au-delà.

Dans le cadre de la consultation lancée par la commune pour financer ses investissements (309 200€ inscrits au BP 2022), deux banques ont été contactées : La Caisse d'Épargne, qui n'a pas voulu remettre d'offre, indiquant que pour un tel montant, elle ne pourrait le cas échéant que proposer un taux révisable. Ce qui est inconcevable, compte-tenu des événements actuels, tant internationaux que nationaux.

Le Crédit Agricole, qui a validé une offre de prêt sur 15 ans, avec remboursements trimestriels, au taux fixe de 1,75%, avec des échéances trimestrielles de 5 866,67€ et des intérêts cumulés sur la durée du prêt (15 ans) de 43 000,14€. Il est proposé au conseil municipal de valider l'offre du Crédit Agricole, et d'autoriser monsieur le Maire à signer les documents à intervenir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, OPTÉ pour l'offre du Crédit Agricole.

POINTS AJOUTES EN DEBUT SEANCE

Décision Modificative de crédits (DMC) n°1 Villemer.

Monsieur le Maire indique que la commune doit rembourser un trop-perçu de taxe d'aménagement de 98,56€, encaissée en 2019.

Afin d'effectuer ce remboursement, il convient d'approuver la décision modificative de crédits suivante :

D 10226- Taxe d'aménagement : + 99 €

D 2152- Installations de voirie : - 99 €

Il est proposé au conseil municipal d'adopter cette décision modificative de crédits n°1.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, ADOPTE la décision modificative de crédits n°1 (budget commune).

GÉNÉRALISATION DE LA PUBLICATION SUR INTERNET DES ACTES DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire indique qu'à compter du 1^{er} juillet 2022, les règles de publication des actes des collectivités territoriales sont modifiées par l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021. Ainsi, en vertu de l'article 2131-1, III, les actes réglementaires font désormais l'objet d'une publication sous forme électronique.

Cependant, les communes de moins de 3 500 habitants pourront décider, par délibération, du mode de publicité de leurs actes, en choisissant :

- Soit l'affichage complet des délibérations et des arrêtés.
- Soit la publication sur papier.
- Soit la publication sous forme électronique.

Il est proposé au conseil municipal de choisir pour la publication de ses actes, l'affichage complet des délibérations et des arrêtés, comme c'est déjà le cas à l'heure actuelle.

Suite de la page 3

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, CHOISIT pour la publication de ses actes, l'affichage complet des délibérations et des arrêtés.

DÉCISION MODIFICATIVE DE CRÉDITS (DMC) N°1 EAU VILLEMER.

Monsieur le Maire rappelle que lors de l'approbation du budget 2022, le remboursement de la mise à disposition du personnel communal au service de l'Eau avait été abordé.

Un crédit de 20 828€ avait ainsi été inscrit.

Ce chiffre ne représente en réalité qu'une infime partie du coût réel supporté par la commune de Villemer depuis de nombreuses années.

A cet effet, Monsieur le Maire rappelle que le budget de l'Eau présente la particularité singulière d'avoir un très faible excédent de la section d'exploitation, et à contrario un excédent d'investissement « exorbitant ».

Ainsi, en 2021 (CA adopté en 2022), la section d'exploitation présentait un excédent de clôture de 4 188,04€, tandis que la section d'investissement présentait un excédent de clôture de 204 335,91€.

Monsieur le Maire propose que l'arriéré portant sur cette mise à disposition du personnel non compensée depuis tant d'années, soit remboursée par le Budget de l'Eau à la Commune de Villemer selon les modalités suivantes :

2022 → 41 656 € (y compris la mise à disposition de 2022)

2023 → 41 656 € (y compris la mise à disposition de 2023)

2024 → 41 656 € (y compris la mise à disposition de 2024)

2025 → 41 656 € (y compris la mise à disposition de 2025)

Monsieur le Maire insiste sur le fait que le coût de l'eau ne serait pas impacté par ces remboursements.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter pour l'exercice 2022, la décision modificative de crédits n°1, comme suit :

D 621 → + 20 828 €

D 61523 → - 18 000 €

D 622 → - 2 500 €

D 623 → - 328 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, ADOPTE la décision modificative de crédits n°1 (budget EAU).

SDESM - CONVENTION-CADRE POUR LES SERVICES SIG

Monsieur le Maire indique que le SDESM a proposé aux communes membres de bénéficier de son Système d'Information Géographique (SIG).

Il est proposé au conseil municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, d'adopter la délibération suivante :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2022/DRCL/BLI/5 du 3 février 2022 portant modifications des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne (SDESM),

Vu la délibération n°2022-28 du comité syndical du 6 avril 2022,

Considérant que la commune de VILLEMER est membre du SDESM,

Considérant que le SDESM propose à ses membres le bénéfice d'un Système d'Information Géographique (SIG),

Considérant que la commune de Villemer souhaite bénéficier de ce système d'information géographique,

Considérant la convention-cadre proposée par le SDESM pour l'accès à ce service, et notamment ses dispositions financières,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE la convention-cadre annexée à la présente délibération, ainsi que ses annexes,

AUTORISE le maire à compléter et signer cette convention,

AUTORISE le maire à prendre tout acte ou mesure nécessaire à l'exécution de cette convention.

AFFAIRES DIVERSES ET RAPPORT DES COMMISSIONS

- Mme Catherine Anselme va devoir convoquer une assemblée extraordinaire du CCAS pour venir en aide à une personne en urgence. Si trop peu de personnes sont présentes à cause des vacances, et que le quorum n'est pas atteint, il faudra convoquer une seconde fois rapidement, le quorum ne sera pas nécessaire, afin de venir en aide rapidement à cette personne.

Catherine Anselme demande s'il est bien prévu d'avoir un point d'eau au fond du cimetière. Monsieur le Maire répond positivement et que c'est prévu pour 2022.

- Monsieur le Maire rappelle à tous que le 10 septembre 2022 se tiendra la seconde édition du concert de l'église.

- M. Freddy Bodin annonce que dans le cadre d'un projet d'aménagement de l'espace Loisirs (Labyrinthe) mené par Daniel Hermans, la commune a demandé une subvention pour un projet participatif auprès de la Région Ile-de-France. Le labyrinthe aura besoin d'une belle communication car la région va mettre en place un vote afin que les franciliens choisissent les projets à subventionner. Le vote aura lieu en septembre.

- Christian Bertaux annonce que le Département vient de voter le fonds départemental de péréquation, dans le cadre des droits de mutation. La commune de Villemer va toucher 35 801.94€.

- Florence Bodin annonce que le SIRP a obtenu 5 620€ de subvention pour l'achat de matériel pour l'école et la cantine. Elle annonce également qu'un accord va être signé pour héberger la micro-crèche de Nonville dans la cantine de Villemer durant l'été pour lui venir en aide. Cette aide prendra place durant 3 semaines en juillet et 1 semaine en août. Il y aura une convention à signer de la part de la mairie.

- Florence Bodin fait appel aux bénévoles (parmi les élus mais aussi les administrés) les 12 et 13 juillet pour vider le grenier de l'école de Villemer. Il s'agit d'un dernier appel à l'aide afin de bien tout ranger car à la rentrée prochaine la mairie ne signera pas l'accord « sécurité » qui permet d'utiliser les locaux en l'état, suite aux passages des experts pompiers.

- Freddy Bodin annonce que le projet co-piloté avec le SDESM pour remplacer à terme les chaudières fioul de l'école et de la mairie avance. À ce stade, les conseillers du projet proposent à Villemer de s'orienter vers la géothermie. Le conseil municipal devra instruire le dossier à la rentrée, en prenant en compte que l'aide financière de l'ADEME n'est possible que selon certaines méthodes de chauffage.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h01.

RELÈVE DES COMPTEURS

Le relevé des index des compteurs est effectué par Richard Rossi et Frédéric Billey, nos agents techniques.

Pensez à dégager vos compteurs avant leur passage.

En cas d'absence, ils mettront dans vos boîtes aux lettres un petit mot et leurs coordonnées afin de prendre rendez-vous pour un second passage.

Un règlement de l'eau vous sera remis par l'agent le jour du passage de la relève en échange d'une signature.

IL EST RAPPELÉ QU'IL EST OBLIGATOIRE DE FAIRE UNE RELÈVE DE COMPTEUR D'EAU UNE FOIS PAR AN.

Merci de votre compréhension.

l'équipe municipale

COMMÉMORATION

Franck Beaufreton, Maire de Villemer vous invite nombreux à déposer une gerbe au pied du monument aux morts ce 11 novembre à 11 h 30. Un verre de l'amitié, sera ensuite offert, afin d'échanger ensemble.



RUE DU CHATEAU

Suite à une fuite sur le réseau d'eau potable rue du château à Rebours la société SAUR est intervenue.

Je rappelle que techniquement et dans les règles de l'art la mise en place des enrobés se fait dans les deux a trois semaines suivantes l'ouverture.

A ce jour tout est rentré dans l'ordre.

Éric Deshayes



Après quelques semaines, comme il se doit la Saur a refait de l'enrober sur la partie découpée lors de leur intervention.



PARC DE REBOURS

En juin 2021 à l'aide du CMJ (conseil municipale des jeunes), de conseillers municipaux et de bénévoles nous mettions à jour un ancien cours de tennis au cœur du parc de rebours.

Le projet était de créer un espace de

jeu pour tous. C'est chose faite après quelques mois de réflexions et de travaux la plateforme a été rénovée, des buts multisports ainsi qu'une table de tennis de table ont été installés. Nous souhaitons organiser à l'aide du CMJ, une matinée inauguration pour fêter ce nouvel espace.

Franck Pétot



Ci-dessus une table de tennis de table extérieure a été scellée. Deux tables de piquenique sont à venir.

Ci-contre de droite à gauche, la dalle a été rénovée par un professionnel afin de recevoir des buts et paniers de basket pour nos plus jeunes et moins jeunes villemerois.

De belles parties en perspective !

PASSAGE A 30KM/H

Villemer et ses hameaux ont maintenant une vitesse limitée à 30 km/h.

Cela induit une conduite différente, plus économique, plus souple, moins polluante et une diminution des risques liés à la vitesse.

Pour l'ensemble des habitants les 30km/h contribueront à un confort sonore amélioré et à une cohabitation véhicules-piétons apaisée.

Engageons-nous à respecter cette limitation, dans notre commune et ailleurs, afin que ceux qui traversent chaque jour notre territoire le fassent également.

Marc Vitry



REPAS DES AÎNÉS

Le dimanche 13 novembre midi, nous accueillerons à la salle Albert Dormier, nos séniors pour notre repas annuel. Ce sera un repas de fêtes et la musique sera au rendez-vous.

Vous êtes villeméroise ou villemérois de 65 ans et plus, c'est offert par la commune !

Pour les autres, jeunes et moins jeunes, désirant se joindre à nos aînés, une participation au repas vous sera demandée.

L'inscriptions sera faite auprès du secrétariat de mairie, aux heures d'ouverture, avant le 31 octobre, suite à la distribution dans vos boîtes aux lettres des bulletins de participation. Venez nombreux...

Catherine Anselme



L'an passé, l'omelette norvégienne pour le dessert a été très apprécié.

CONCOURS FLEURISSEMENT

Nos artistes du jardin se sont rassemblés mardi 30 août en mairie avec M. le Maire et les membres du jury afin de se voir offrir leurs récompenses : des bons d'achats valable un an à la jardinerie « Au Jardin de la Pensée » de Nonville. Merci à tous nos villageois(es) de contribuer à l'embellissement de notre village, mais aussi à notre équipe technique pour l'embellissement de notre commune ainsi que de la salle polyvalente entre autres.

Rendez vous l'année prochaine.

Gwladys Martin

Ci-contre à droite, une partie des participants au concours avec M. le maire Franck Beaufreton.



Ci-dessous à gauche, notre 2^e gagnante Mme Landry, nouvellement installée dans notre commune, qui a fait un travail remarquable en peu de temps.

Ci-dessous à droite, Mme Riot notre 3^e lauréate se voit elle aussi récompensée et félicitée par Franck Beaufreton.

Ci-contre à droite, M. et Mme Fourneau vainqueurs du concours, repartent chacun avec leurs bons pour le plaisir d'offrir ou du cultiver leur jardin.





CONCOURS D'ILLUMINATIONS ANNULÉ

C'est avec regret que nous annonçons l'annulation du concours, mais dans le contexte d'incertitude inédit lié à la crise énergétique actuelle nous avons décidé de ne pas reconduire le concours d'illuminations de Noël.

Cette année la période de vigilance de consommation commence dès l'automne et afin de ne pas vous inciter à consommer plus, nous laissons libre à chacun de mettre les fêtes de Noël en avant d'une façon différente.

Les fêtes de fin d'années sont l'époque des rencontres familiales et d'amitiés mais aussi une période de partage et d'entraide.

Gwladys Martin

PARKINGS

En complément de la zone bleue limitant la durée de stationnement pour un meilleur accès à la mairie et au commerce, le stationnement dans la zone église a été revu et présente maintenant une meilleure organisa-

tion du stationnement et une sécurité accrue pour l'ensemble des usagers. Quatorze places, dont une réservée aux PMR (personnes à mobilité réduite), sont maintenant proposées aux visiteurs et résidents avec pour ces derniers un accès facilité à la place de l'église.

Marc Vitry



Ci-dessous, les travaux terminés, un joli muret de pierres de grès a été créé tout au long des arbres et un marquage au sol afin de délimiter les emplacements voitures, un passage piéton, des places PMR et un emplacement pour les agents techniques.

Une information à faire passer
dans votre journal,
ou un professionnel Villemerois
souhaitant un coup de projecteur,
une seule adresse :
lelien.villemer1@hotmail.fr

Directeur de la publication : Franck Beaufreton
Rédactrice en chef et Rédactrice graphiste : Martine Saintemarie
Rédaction : Catherine Anselme, Franck Beaufreton, Christian Bertaux,
Freddy Bodin, Florence Bodin, Gwladys Martin, Franck Pétot
Courriel : lelien.villemer1@hotmail.fr
Impression : Espace Graphic - Écuellles

CONCERT + CONCERT

Malgré une pluie battante en cette fin d'après-midi du 10 septembre, vous étiez plus de cent-vingt personnes à répondre à l'invitation de notre conseil municipal sous la tutelle de notre Commission culture et du Comité des Sports et de Loisirs de Villemer (CSLV) qui avaient organisé deux concerts !

Un premier concert sur l'esplanade de l'église, de Bobby Abbondanza qui est venu animer avec des airs de Rock/Folk&Blues ce début de soirée où vous avez pu partager les différentes et délicieuses assiettes salées, sucrées et boissons proposées par le CSLV et ses nombreux bénévoles.



Ci-contre, sur le parvis de notre église, Bobby Abbondanza, nous a fait le plaisir de nous accompagner tout au long du repas.

Ci-dessous, vous étiez encore plus nombreux que l'an passé à être venu profiter de cet apéro-concert.



Un concert exceptionnel naissait ensuite en notre église avec en première partie une des plus belles voix des cathédrales en la personne de Cristina Di Maso (Soprano), qui sans micro, lors du rappel chaleureux du public, nous a interprété un final grandiose avec le morceau « Stone, le monde est stone » de Starmania !

En seconde partie, le violoniste et virtuose des « cordes », René Mirat ouvrait cette dernière avec le morceau du générique du film « Christophe Colomb » de Vangelis.

Pour parfaire cela, le Duo « Red&Stones », composé d'Isabelle Laroche et de Morgan, avec leurs superbes voix, nous ont transportés en dehors des limites grâce à l'acoustique de notre magnifique église.

Un « My way » intemporel et mémorable mettait fin à ce concert. Une soirée chargée d'émotions...

Une manifestation que notre village aime... BRAVO les artistes ! Et vive la CULTURE !

Franck Beaufreton



Ci-dessus, le mot d'accueil de Franck Beaufreton, Maire de Villemer.



Ci-dessus, une église comble pour cette nouvelle édition.

Ci-contre, Cristina Di Maso, nous a enchanté de sa voix de cristal et son interprétation de la chanson "Le Monde est Stone. Quelle voix !

Ci-dessous, nos artistes, qui nous ont régallés toute la soirée et qui nous ont offert un superbe final.



LE DÉJEUNER DU SOLEIL D'OR

Ce dimanche 4 septembre, le Soleil d'or section du Comité des Sports et de Loisirs de Villemer (organisateur entre autre des thés dansants) a organisé un repas aux couleurs de l'Espagne, suivi d'un après-midi dansant dans notre salle Albert Dormier.

Plus d'une cinquantaine de convives ont pu partager une délicieuse paëlla puis par la suite sont allés fouler la piste de danse jusqu'en fin de soirée.

Une belle manifestation dans une ambiance sympathique !

Franck Beaufreton



Ci-dessus, petit tour de table de Madeleine Dumas, Présidente du Soleil d'Or accompagnée de Franck Beaufreton, Maire de Villemer.

Ci-contre, une fois la musique lancée, tout le monde se retrouve sur la piste !

AGENDA MANIFESTATIONS

Vendredi 14 octobre

Loto CSLV (section pétanque)

Vendredi 22 octobre

Soirée dansante (section Danse de salon)

Dimanche 30 octobre :

Thé dansant (Soleil d'Or)

Jeudi 17 novembre :

Soirée Beaujolais (section Danse de salon)

Vendredi 18 novembre :

Soirée Beaujolais (section pétanque)

Vendredi 26 novembre

Soirée dansante (section Danse de salon)

Vendredi 26 novembre

Soirée dansante au profit du téléthon (section Country/Club de Cannes Écluse)

Dimanche 27 novembre :

Thé dansant (Soleil d'Or)

Dimanche 18 décembre :

Thé dansant (Soleil d'Or)

Dimanche 28 janvier 2023 :

Journée de stages (section Danse de salon)

NOUVELLES DU SÉLECTIONNEUR NATIONAL

Nous vous l'avions présenté lors de sa prise de fonction il y a quelques mois, Gilles Viricel, qui est devenu Sélectionneur national pour les équipes de France en cross à Poney, a connu ses premiers excellents résultats cet été. Nous rappelons que la discipline CCE ou encore appelé cross, consiste à obtenir la meilleure note cumulée sur 3 épreuves très différentes : le dressage, le saut d'obstacles fixes en grands espaces et le saut d'obstacles amovibles en carrière.

Les Championnats d'Europe Poneys CCE ont eu lieu à Strzegom, en Pologne, du 3 au 7 août.

Après avoir été en tête à l'issue de l'épreuve du dressage, le soir du cross, la France par équipe pointait à la troisième place et à la première en individuel. Après l'épreuve finale, le CSO (saut de barres de carrière), la France conserve la médaille de bronze en équipe et la médaille d'or en individuel avec Maé

Rinaldi qui monte son superbe Poney Boston du Verdon.

On peut admirer cette belle équipe de jeunes cavaliers en Bleu et tout à droite de la photo, Gilles qui fait briller Villemer jusqu'en Pologne !

Bravo Gilles et ton équipe, et tout le meilleur pour la suite !

Freddy Bodin



AVENIR ÉCONOMIQUE DE VILLEMER ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNE

Il est temps de partager quelques informations avec vous tous au sujet de l'avenir de notre village au sein de la communauté de commune. Débuté en décembre 2021, le Schéma de développement des Zones d'Activités Économiques de la Communauté de communes Moret Seine&Loing a pour vocation d'anticiper l'application de la loi ZAN en déterminant le nombre d'hectares de la zone d'activités auquel la CC pourra prétendre et dont elle aura besoin d'ici 2050.

Ceci est un gros chantier, non seulement par sa complexité, mais également car il doit obtenir l'approbation des maires et des conseils municipaux de toute la Communauté de communes.

Ce projet a débuté par une phase 1 appelée Diagnostic : en décembre dernier une visite de terrain a eu lieu avec un cabinet d'expertise, et en février a eu lieu le 1^{er} comité de pilotage avec les maires et les référents du développement économique, dont je fais partie.

La phase 2 a débuté en 2022, avec un atelier de concertation des élus. Lors du Comité de pilotage de juillet dernier, plusieurs scénarios ont été proposés aux élus. Dans ces différents cas, on peut voir la mise en place de différentes zones qui pourront abriter des petites entreprises, des artisans, et de plus grosses entreprises dans les secteurs qui le permettront.

Lors de cette réunion de juillet, il était aussi question de valider la stratégie de notre CCMSL :

1 - Conjuguer les atouts de la qualité de vie, les forces de l'économie de proximité et la valeur d'une industrie de référence et ses services.

2 - Agir en faveur de l'emploi en ciblant les secteurs fortement créateurs et ceux en capacité de réaliser des effets d'entraînement.

3 - Proposer un aménagement économique efficace adapté à la situation du territoire et permettant l'accueil optimal des entreprises.

Cette stratégie pour notre CC s'articulera autour de 7 axes prioritaires en termes de développement économique : l'agriculture, l'énergie, les services à la population, les services aux entreprises, la petite industrie et le tourisme.

La prochaine étape sera la consolidation d'un énième scénario qui je l'espère aura l'unanimité, afin de rentrer dans la phase 3 en octobre 2022, c'est-à-dire le plan de programmation.

Permettez-moi à présent de partager ma lecture de ce travail d'aménagement économique du territoire.

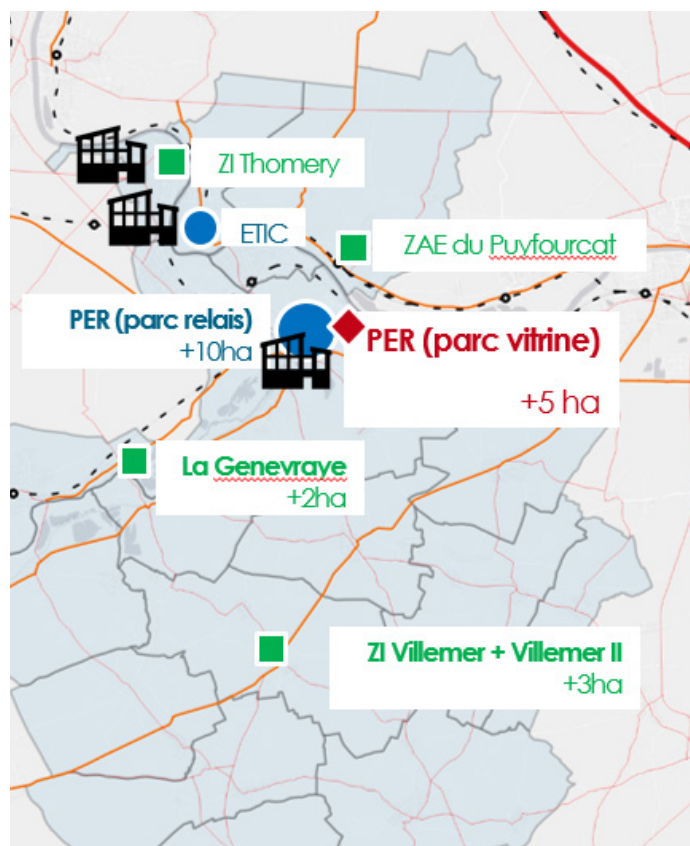
Nous devons être clairs et faire entendre notre voix au sein de la CC afin que notre village garde ses atouts et reste un village où il fait bon vivre dans les 50 ans à venir.

Nous avons la chance d'avoir un commerce (café, épicerie, tabac, FDJ et relais Pickup) dans notre commune de 750 habitants. En y étant clients, nous nous donnons la possibilité de le maintenir. Il en serait de même pour d'autres micro-entreprises demain, peut-être un salon de coiffure, peut-être un garage, peut-être un espace de coworking ou encore un espace médical regroupant plusieurs spécialistes...

Ce qui est sûr, c'est que pour qu'un village comme le nôtre soit toujours vivant, il faut essayer de maintenir et créer de l'emploi. Il est également certain que l'on ne souhaite pas voir débouler de nombreux poids lourds et une industrie non appropriée. Sachez que de nombreux villages de la CC envient notre emplacement : cette départementale allant de Nemours à Montereau fait de nous un village stratégique. Pas trop près ni de Nemours, ni de Montereau où la concurrence des entreprises est forte, mais facile d'accès tout de même. Un village permettant un développement économique au sud de la CC alors que tout est concentré autour de Moret-sur-loing..

Voilà pourquoi le schéma directeur est important. A nous de définir quelles activités économiques nous souhaitons développer à Villemer.

Freddy Bodin



DÉCHETS CHIMIQUES : COMMENT PROTÉGER VOTRE ENVIRONNEMENT ?

Les produits chimiques usagés, tels que les produits de bricolage, d'entretien de la maison et de jardinage constituent des déchets dangereux pour votre santé, votre environnement et sont un réel facteur de pollution. Il est donc impératif de les apporter en déchèterie. Bien trier les déchets chimiques permet leur valorisation, et pour certains, leur recyclage (ex : bombe aérosol...).

Comment évacuer vos produits chimiques ?

Lorsque vous jetez un produit chimique usagé dans une poubelle, vous compromettez sa valorisation et polluez votre poubelle. Si vous déversez des produits

chimiques dans les canalisations, ils seront mal éliminés lors des traitements des stations d'épuration ou perturberont leur fonctionnement. Ils vont donc rejoindre le milieu naturel et auront un effet très néfaste sur des espèces vivantes. Alors préservez votre santé, celle de vos proches, et agissez pour la protection de l'environnement, en déposant vos déchets chimiques dans leur contenant d'origine en point de collecte et en déchèterie. S'ils ne se trouvent pas dans leur contenant d'origine (par exemple, si vous avez vidé du white spirit dans une bouteille d'eau), il est important de coller une étiquette sur l'emballage.

Extrait du Smitom-Lombric

BORNE TEXTILE

Afin de rendre l'accès plus facile la borne textile a été placée sur le parking de la salle polyvalente Albert Dormier. Villemer obtient de très bons scores en terme de dépôt de textile, alors continuons nos efforts pour le recyclage. On compte sur vous...

le bon chemin pour nos déchets chimiques leur permettant un bon recyclage.



DES PROJETS RURAUX IMPORTANTS DANS LES DIX ANNÉES À VENIR

Nous souhaitons partager avec vous un résumé des réunions qui ont lieu en ce moment, de façon à vous permettre d'être prêt lorsque les prochains appels à projets (subventions) seront publiés.

A Villemer et dans la région, nous sommes très attachés à l'agriculture et à notre vie rurale.

Le groupement d'action locale  appelé Leader Sud 77, est l'instance qui peut nous aider à développer nos futurs projets ruraux.

Rappelons ce qu'est le programme Leader : c'est un programme européen innovant et local qui permet de subventionner des projets de développement des territoires ruraux. Il est inscrit dans le second pilier de la politique agricole, le fonds européen pour le développement rural Feader.

En Ile-de-France, il existe 5 groupements qui distribuent les fonds euro-

péens. Le nôtre s'appelle Leader Sud 77 et couvre 5 intercommunalités et 76 communes dont Villemer.

Le dernier programme qui s'est étalé sur 5 années, s'achève en 2022 et nous sommes en train de préparer le prochain programme pour 2023.

C'est une enveloppe de 1 160 000€ qui a été distribuée dans le sud Seine-et-Marne par Leader Sud 77, sur les 6 millions au total en Ile-de-France. Les trois plus grands thèmes de ce dernier programme ont été « le soutien des productions locales » pour 307 000€, « l'agrotourisme et l'économie de proximité » pour 207 000€ et « la consolidation de filière de biomasse » pour 157 000€. Ces subventions ont été distribuées à des entreprises agricoles, à des collectivités, à des entreprises non agricoles, ou encore à des associations.

Au sujet des prochains appels à projet à venir, quels changements ?

Globalement le système restera le même

durant 5 nouvelles années.

Les critères d'éligibilité seront assouplis (statuts juridiques des entreprises par exemple).

La part des subventions pourra atteindre 80% pour 60% actuellement et le cofinancier à 20%, au lieu de 40% aujourd'hui.

Les priorités régionales ont été définies dans six grands axes.

Les axes prioritaires :

Comme vous pouvez le constater, l'avenir se fera autour de l'agriculture raisonnée, locale et de qualité. Les enjeux environnementaux seront de plus en plus présents de façon à préserver notre planète, et nous avons tous un rôle à jouer. En conclusion de cette explication sur les subventions à venir pour nos futurs projets ruraux et environnementaux, nous vous proposons de faire un petit quizz sur l'état de notre planète et de nos habitudes de vie en France page 13.

Freddy Bodin

QUIZZ ÉCOLO

Les accords de Paris sur le climat ont été signés en 2015, lors de la COP21, par 157 pays. Mais avons-nous bien avancé en France ?

Question 1 : Le jour du dépassement, il s'agit de la date chaque année à laquelle l'humanité a consommé la totalité des ressources que la Terre peut générer en une année. Selon vous, en France, en 2022, à quand estimons nous le jour du dépassement Français ? (En 2020 c'était le 23 septembre).

a/ 5 mai

b/ 25 octobre

Question 2 : Au niveau mondial, quel est le pourcentage d'énergies fossiles dans les ressources énergétiques ?

a/ 60%

b/ 80%

Question 3 : En France actuellement un Français dépense 10.8 tonnes de CO₂e/an. Soit 2,5t sur l'alimentation (surtout sur les viandes et poissons), 2,5t dans les transports (surtout l'avion), 2t sur le logement (principalement sur les énergies)... Selon vous pour respecter les accords de Paris, chaque Français devrait descendre à :

a/ 2 tonnes de CO₂e par an

b/ 5 tonnes de CO₂e par an

Question 4 : Si on parle d'autonomie alimentaire, et d'agriculture de proximité, pourriez-vous estimer le pourcentage d'aliments produits en Ile-de-France, sur le total de la consommation de ce produit en Ile-de-France ?

Pour la viande

a/ la viande produite en Ile-de-France représente 5% de ce que l'on consomme

b/ la viande produite en Ile-de-France représente 2% de ce que l'on consomme

Pour les fruits

a/ Les fruits produits localement représentent 3%

b/ Les fruits produits localement représentent 10%

Pour les légumes :

a/ Les légumes récoltés localement représentent 16%

b/ Les légumes récoltés localement représentent 26%

Pour les salades :

a/ les salades produites en IdF représentent 65% de notre consommation

b/ les salades produites en IdF représentent 165% de notre consommation

Les dépenses carbone des personnes étant trop élevées, les scientifiques français et ceux du monde entier

brossent un tableau inquiétant et peu désirable des jours à venir. A toutes les échelles des solutions existent, et il ne tient qu'à nous de les porter sur le territoire.

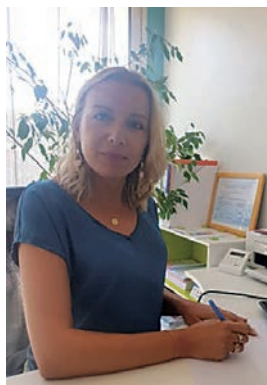


Réponses :

Question 1 : a/ 5 mai
Question 2 : b/ 80% d'énergies fossiles (31% pétrole + 26% charbon + 23% gaz = 80%). Puis arrivent l'électricité avec 6,5%, la biomasse avec 6,4% et le nucléaire avec 4,2%
Question 3 : a/ 2 tonnes de CO₂e/an, il va nous falloir donc diviser par 5
Question 4 : Pour la viande b/ la viande produite en Ile-de-France représente 2%
Pour les fruits a/ Les fruits produits localement représentent 3% de notre consommation
Pour les légumes b/ Les légumes récoltés localement représentent 26% de notre consommation
Pour les salades b/ 165%, en effet seul produit que l'on produit plus que notre besoin local.

13

COUP DE PROJECTEUR SUR...



Catherine Lazaro
Villemeroise et enseignante depuis 20 ans. Je viens de créer mon cabinet de Graphothérapie: "CL écriture". J'ai pu constater au fur et à mesure des années à quel point les élèves rencontraient de plus en plus de problèmes en écriture.

Les conditions de la classe, le nombre d'élèves ne permettant pas une aide suffisamment efficace, j'ai alors décidé de me spécialiser et de me former en rééducation de l'écriture. Du CP au CM₂, certains enfants souffrent en silence et parviennent à le cacher mais au collège le rythme devient plus intense et la prise de note se doit d'être efficace et rapide.

Il est important d'agir pour éviter une perte de confiance en soi, un mal être, des douleurs voir parfois un refus total du passage à l'écrit. Heureusement, il n'est jamais trop tard pour

décider de suivre une rééducation. Je prends en charge des enfants, des adolescents mais également des adultes. Avant toute rééducation, et après un moment d'échange, une série de tests est ensuite proposée afin de mieux cibler la remédiation. Ils me permettront d'évaluer le niveau graphomoteur et d'élaborer un projet personnalisé avec des exercices ludiques et adaptés. Les séances hebdomadaires durent environ 45 minutes.

Diplômée en Graphothérapie, je peux aujourd'hui dans mon propre cabinet aider et soutenir individuellement chacun dans un climat de confiance et en apportant la pédagogie acquise au cours de mes années d'enseignement.

« Retrouver le plaisir d'écrire et écrire avec plaisir ! » Voici ce que peut vous apporter la Graphothérapie.

Pour tous renseignements :

12 bis, rue du Château - Rebours

06 08 00 11 01 - cl.ecriture@gmail.com

www.clecriture.com

SECTION PÉTANQUE

Le dernier concours de pétanque du 4 septembre s'est déroulé dans une ambiance conviviale avec vingt-deux équipes inscrites. Pour clôturer cette journée très ensoleillée, un verre du fair-play leur était offert.

On se revoit pour la soirée beaujolais le 18 novembre à partir de 20h, salle Albert Dormier où buffet campagnard, musique et bonne ambiance vous attendront et nous vous donnons rendez-vous à partir de mai 2023 pour une nouvelle saison de concours. *Catherine Anselme*

VILLEREFLET

COULEUR JARDIN

Depuis plusieurs années, la manifestation *Seine-et-Marne Couleur Jardin* permet de découvrir le patrimoine des parcs et jardins du département.

Le labyrinthe situé à Villemer derrière l'Espace des Habitants MSL a participé à cet événement pour la première fois du 3 au 5 juin 2022.

À cette occasion, les visiteurs ont pu découvrir ce labyrinthe végétalisé et fleuri, témoignant de la Résidence artistique de Nicolas Simarik, artiste plasticien: le projet utopique de «Villereflet» partagé avec les habitants de la Communauté de communes de Moret Seine&Loing. Il héberge maintenant les installations métalliques et végétalisées de l'artiste.

Le vendredi 3 juin de 20h à minuit la *Nuit au labyrinthe*, à la lumière de lanternes, entre vingt et trente personnes ont pu refléter et jouer de leur image en parcourant l'installation «Villereflet». L'effet était démultiplié par de grands miroirs installés sur le site.

Le samedi 4 juin, de 10h à 18h: un cuisinier conviait les curieux et les gourmands à un barbecue dans le labyrinthe, à partir de midi. Il a cuisiné en particulier des tajines originales dans des pots de terre.

Dimanche 5 juin, de 10h à 18h: l'ensemble *Baroque Nomade* invitait à 15h les mélomanes pour un instant musical *Dryades*: trio voix,



Dimanche 5 juin instant musical «Dryades»: trio voix, percussions et flûtes.

percussions et flûtes. Ce moment d'exception a été particulièrement apprécié par les spectateurs attentifs qui ont pu échanger largement avec les musiciens après leur prestation.

Ces événements permettent l'impulsion du département avec le soutien d'Act'art, de la Communauté de commune et de Villemer, de découvrir l'espace *Villereflet* à ceux qui ne le connaissent pas encore et de faire vivre de façon culturelle, environnementale, touristique et artistique un site préservé de 5000 m² proche des habitants.

Daniel Hermans

SEMAINE BLEUE

La Communauté de Communes Moret Seine&Loing organise un après-midi «Arc en ciel» pour les + 60 ans, le mercredi 12 octobre de 14h à 17h à l'Espace Des Habitants, rue des Marronniers, 77250 Villemer avec au programme, 3 activités :

- Atelier «prendre soin de soi» par les plantes avec angustifolia. La nature offre un grand panel de plantes pour nous aider, l'herboristerie nous apprend à les utiliser. Démonstration, échange, fabrication et vous repartirez avec des recettes et votre potion.

- Café papote. Un moment convivial

d'échanges et de partages entre habitants et l'équipe de l'Espace des Habitants.

- Atelier «photo portrait». Plus on vieillit et moins on aime se faire tirer le portrait! C'est plus facile de venir en famille pour passer un bon moment sous les projecteurs! La prise de vue est gratuite et les participants auront la possibilité de conserver le tirage.

On vous attend nombreux et nombreuses !

GRATUIT sur réservation

Inscriptions auprès de l'Espace Des Habitants au 01 64 32 81 83

espacedeshabitants@ccmsl.com

ESPACE TROC ET DON

Troquons ou donnons des articles qui respectent les catégories suivantes : vaisselle, livres, jouets, matériel de puériculture, vêtements et chaussures enfants, petit matériel d'électroménager et de téléphonie, accessoires, petits objets de décoration.

Les dons doivent être propres et fonctionnels. Les lundis mardis et jeudis de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30

Les mercredis de 14h à 17h30

Les vendredis de 14h à 17h

Les samedis 15/10 – 5/11 et 10/12 de 14h à 18h.

France services
Zénaïde
Léonore
Zénaïde

Moret Seine & Loing
Communauté de Communes

Les services du quotidien près de chez vous
Santé, famille, retraite, recherche d'emploi...

France Services vous accueille sur rendez-vous :

SITE PRUGNAT 18 allée Gustave Prugnat à Moret-Loing-et-Orvanne
ESPACE DES HABITANTS MSL rue des Marronniers à Villemer
CENTRE SOCIAL MSL 98 rue Grande à Champagne-sur-Seine
RENSEIGNEMENTS : 01 60 70 66 14 – 06 09 67 83 94 ccmsl@france-services.gouv.fr

Agenda

Renseignements auprès de la EDH,
rue des Marronniers, Villemer, tél. 01 64 32 81 83
espacedeshabitants@ccmsl.com

De 19h à 21h, le 6 octobre

Comité d'habitants

Souhait de s'investir dans la vie de votre territoire et de l'EDH, mener des projets, donner un coup de main, partager vos idées.

De 19h à 21h30, le 7 octobre

Soirée jeunesse (thème et lieu à confirmer)

A 15h, le 8 octobre

Inauguration Raconte-moi mon village

Salle des fêtes de Villecerf, découverte du patrimoine local au détour de balades connectés, imaginés et racontés par les seniors et les enfants.

De 9h à 11h30, le 10 octobre

Éveil tes sens - Atelier parents/enfants.

Psychomotricité avec Évelyne. Un atelier proposant des activités pour les enfants (musical, sensoriel, moteur...) et temps d'échanges entre parents.

De 16h à 17h30, le 10 octobre

Coup de cœur lecture

Venez papoter autour de votre coup de cœur littéraire du moment.

De 9h30 à 11h30, le 11 octobre

Main Tenant Pour Demain

Espace convivial et ludique avec jeux et matériel pédagogique. Rencontre et d'échange entre parents.

De 14h30 à 17h, le 11 octobre

Atelier bien-être seniors

Se relaxer en beauté avec Gisèle Abecera. Préparer ensemble les produits de beauté « sortis de la cuisine » pour se faire son propre nettoyage de peau.

De 14h à 16h30, le 12 octobre

Action jeunesse : géocaching

De 14h à 17h, le 12 octobre

L'après-midi Arc En Ciel : dans le cadre de la *Semaine bleue, Octobre rose* et du *Mois des aidants*, l'EDH propose un après-midi : atelier prendre soin de soi par les plantes par Angustifolia ; Café papote avec l'équipe de l'EDH ; Atelier « photo portrait ».

De 19h à 21h, le 14 octobre

Café des parents

Venez échanger avec d'autres parents et des professionnels de l'éducation sur les problématiques éducatives du quotidien.

De 14h à 18h, le 15 octobre

Repair café

Présentation de France Services, atelier numérique
Une équipe de bénévole vous accueille pour vous aider donner une seconde vie à vos objets.

De 9h30 à 11h30, le 17 octobre

Éveil tes sens - Atelier parents/enfants.

De 9h30 à 11h30, le 18 octobre

Main Tenant Pour Demain

De 9h30 à 14h, le 18 octobre

Atelier culinaire seniors « la main à la pâte »

Partager vos recettes. Dégustation.

De 18h30 à 20h et/ou 20h à 21h30, le 21 octobre

Soirée jeu en famille « loup garou » - 9 ans et plus.

Défie tes parents ou coopère avec eux pour devenir le maître du jeu.

De 9h30 à 11h30, le 24 octobre

Éveil tes sens - Atelier parents/enfants.

De 9h à 13h, le 25 octobre

Balade seniors

En compagnie d'un guide local bénévole, partez en balade à la découverte des villages du territoire.

De 10h à 11h30, le 26 octobre

Pause parent à Nonville

Accueil convivial pour les parents sur le temps d'activité multisports 4/6 ans.

De 10h à 12h et 14h à 17h, le 28 octobre

Construction d'un poulailler

(possibilité d'apporter son pique-nique), atelier participatif à base de récup'.

A partir de 10h, le 30 octobre

La ronde Halloween à Treuzy-Levelay

De 14h à 17h, le 2 novembre

Balade Raconte-moi Mon Village à Villecerf

A partir de 7 ans, découverte du projet, déambulation et pauses sur le parcours pour visionner les vidéos présentant le village. Rendez-vous sur la place du Village.

De 10h à 12h et 14h à 17h, le 3 novembre

Installation d'un poulailler dans le jardin

(possibilité d'apporter son pique-nique), atelier participatif pour l'installation de poules et coq.

De 14h à 17h, le 4 novembre

Sortie près de chez vous. Visite au musée

« Sur la piste des Mammouths » Espace Gaïa Montereau, rdv à l'EDH ou au C'entre Seine et Loing.

De 9h30 à 12h, le 4 novembre

Balade Raconte-moi Mon Village à Nonville

A partir de 7 ans, découverte du projet, déambulation et pauses sur le parcours pour visionner les vidéos présentant le village. Rendez-vous sur la place du Village.

De 14h à 18h, le 5 novembre

Repair café

Permanence France Services, atelier numérique

De 14h à 18h, le 5 novembre

Atelier BEE WRAP

Animé par Laeti's bees., confection d'emballage alimentaire à base de tissu et de cire d'abeille.

De 9h30 à 11h30, le 7 novembre

Éveil tes sens - Atelier parents/enfants.

De 9h30 à 11h30, le 8 novembre

Main Tenant Pour Demain

De 14h45 à 16h15, le 8 novembre

Mardi tout est permis - Sport Seniors avec Typhaine

Remobilisation physique autour de l'équilibre et de la respiration.

De 9h30 à 11h30, le 14 novembre

Éveil tes sens - Atelier parents/enfants.

De 16h à 17h30, le 14 novembre

Coup de cœur lecture

ESPACE DES HABITANTS

De 9h30 à 11h30, le 15 novembre

Main Tenant Pour Demain

De 14h à 17h, le 15 novembre

Atelier bien-être seniors

Automassage avec Sabrina.

De 19h à 21h, le 15 novembre

Comité d'habitants

De 19h à 21h, le 18 novembre

Café des parents

De 9h30 à 11h30, le 21 novembre

Éveil tes sens - Atelier parents/enfants.

De 9h30 à 11h30, le 22 novembre

Main Tenant Pour Demain

De 9h30 à 14h, le 22 novembre

Atelier culinaire seniors « la main à la pâte »

De 9h30 à 11h30, le 28 novembre

Éveil tes sens - Atelier parents/enfants.

De 9h à 13h, le 29 novembre

Balade seniors

De 9h30 à 11h30, le 5 décembre

Éveil tes sens - Atelier parents/enfants.

De 9h30 à 11h30, le 6 décembre

Main Tenant Pour Demain

De 14h45 à 16h15, le 6 décembre

Mardi tout est permis - Sport Seniors avec Typhaine

De 9h30 à 11h30, le 12 décembre

Éveil tes sens - Atelier parents/enfants.

De 16h à 17h30, le 12 décembre

Coup de cœur lecture

De 9h30 à 11h30, le 13 décembre

Main Tenant Pour Demain

De 14h à 17h, le 13 décembre

Atelier bien-être seniors

De 14h à 18h, le 17 décembre

Repair café

Permanence France Services, atelier numérique

De 14h à 18h, le 17 décembre

ateliers cuisine, déco, réalité virtuelle en Laponie,

A partir de 18h30 : repas partagé et veillée de Noël.

De 9h30 à 11h30, le 19 décembre

Éveil tes sens - Atelier parents/enfants.

De 9h30 à 14h, le 20 décembre

Atelier culinaire seniors « la main à la pâte »

De 10h à 11h30, le 2 janvier 2023

Éveil tes sens - Atelier parents/enfants.

Tous les mardis période scolaire 9h30-11h30

Parents et enfants de 0 à 5 ans, sans inscription,

Tous les mercredis et jeudis 9h-12h

Matinées à jouer. Enfants de 0 à 5 ans, payant

Tous les vendredis 14h-17h30

Permanence Relais Petite Enfance. Assistantes maternelles avec enfants, sur rendez-vous, gratuit.

ORGANISÉ PAR LE COMITÉ DES SPORTS ET LOISIRS DE VILLEMER

17 PARTIES - TOMBOLA

SUPERS LOTS
+
BON D'ACHAT
300€
(Leclerc)

LOTO

VILLEMER 77250

14 OCTOBRE 2022

Salle polyvalente Albert Dormier - rue des Marronniers
ouverture des portes 19 heures

BUVETTE - SANDWICHES - PATISseries
Pour tous renseignements : 06 18 49 08 18

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé.

mst
Moret Seine & Loing
Communauté de Communes

Merci Julie

Les Ateliers de Julie

Dans le cadre du plan Anti chute des personnes âgées.
Venez participer à notre atelier pour faciliter votre vie quotidienne à domicile.

GRATUIT
sur
inscription

Comment mon corps fonctionne ?
Quel impact ont les médicaments que je prends ?

Que faire pour prévenir les chutes ?
Que mettre en place pour les diminuer ?

Vers qui puis-je me tourner en cas de besoin ?

Mardi 11 octobre
de 14h à 16h

☎ 01 72 79 92 50



Salle APROTER
18 allée Gustave Prugnat
BAT A
Moret-sur-Loing
77250
Moret-Loing-et-Orvanne



Inscriptions et renseignements : elisabeth.nabeti@cmsl.com

Photos : communauté de communes MSL 2022 - Isabelle Bouchard/Moret

Le Beaujolais nouveau est arrivé

la SECTION PÉTANQUE du CSLV
vous donne RENDEZ-VOUS
vendredi 18 novembre 2022
à partir de 20 heures
à la Salle Albert Dormier
77250 Villemer

Un apéritif offert par personne
Bouteille de beaujolais : 10€
Tart

Réservation au 06 00 50 00 24
avant le 10 novembre 2022

Attention ! L'abus d'alcool est dangereux pour la santé - À boire avec modération - L'impression pour les personnes âgées est disponible sur la page 10 du programme.

mst
Moret Seine & Loing
Communauté de Communes

Après-midi Arc en ciel

Mercredi 12 octobre
de 14h à 17h

à l'Espace des Habitants
rue des Marronniers
à Villemer

Atelier prendre soin de soi par les plantes ✓
Café papote avec l'équipe de l'EDH ✓
Atelier "photo portrait" ✓

GRATUIT
Atelier sur inscription

Renseignements :
01 64 32 81 83
espacedeshabitants@cmsl.com